

Rapport N° 144/2019
Gestion du temps de travail
Demande d'un crédit d'investissement de CHF 211'800.-

Nyon, le 12 mars 2019

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le jeudi 7 mars 2019 en présence de Mr Vincent Hacker Municipal et de Madame Yvonne Winteler cheffe de service Informatique et Francis Thode chef de service RRH.

La commission était composée de Mesdames Jacqueline Naepflin Karlen en remplacement de Madame Corinne Vioget-Karadag, Madame Charlotte Fossati, Messieurs, Laurent Miéville, Maurice Frei, Ione Ramel, Philippe-Jean Perret, Pierre-Alain Couvreu, excusé, Jacques Hanhart Président et rapporteur.

Comme expliqué dans le préavis le système existant ne sera plus utilisable à partir de fin 2019. Par conséquent le service responsable à fait un appel d'offre auprès de six fournisseurs. Après étude comparative des offres et des références, il en est ressorti que la meilleure solution est le système proposé. Les responsables ont rencontré les utilisateurs des villes de Meyrin et Fribourg utilisateurs actuels du produit. Ceux-ci sont très contents du système et du support.

Rappelons qu'actuellement sur environ 600 collaborateurs seul 214 sont contrôlés par un système électronique les autres remplissent des feuilles Excel rendant difficile une gestion !

Le nouveau système doit permettre une gestion complète des absences (maladie, accident, etc.) Il sera appliqué à l'ensemble des employés communaux y compris la Police Nyon Région à l'exclusion des mamans de jour.

Le timbrage se fera sur des bornes fixes, des téléphones portables pour les personnes à l'extérieur, ou sur les ordinateurs.

Remarque : Au vu des expériences faites chez certains utilisateurs de ce système il faut se poser la question de l'installation des bornes avec lecteurs d'empreintes digitales. Ceci afin de se prémunir du risque qu'une personne badge pour plusieurs collaborateurs.

Les différents services pourront également faire le planning des employés dans le système ce qui permet au personnel ayant des horaires variables de connaître leur lieu et l'horaire de travail.

La centralisation de la gestion et du contrôle des heures ne permettra pas d'économie en EPT mais un report sur des tâches ayant une plus grande valeur ajoutée. Les employés auxiliaires saisiront les heures de la même manière. Au point 2.1 il est fait mention d'une possibilité d'assurer un suivi des heures par projets pour trois services. Il est regrettable que cela ne soit pas étendu aux autres services de la ville. La séparation en interne des coûts entre départements et la refacturation de

certaines prestations aux privés en seraient facilitées. La mise en place pour la PNR sera-t-il la première brique pour obtenir une comptabilité analytique de cette entité intercommunale ?

Mise en É uvre.

En cas d'acceptation par le Conseil Communal l'installation commencera avec comme but la mise en route pour RRH et informatique comme service test.

Les services utilisant BIXIT seront transférer sur le nouveau système en septembre et les autres services d'ici la fin d'année.

Trois coûts

La différence entre les 600 employés et les 500 badges est justifiée car la PNR achètera ses badges sur son budget, raison pour laquelle ils ne figurent pas ici.

Certains commissaires s'étonnent du montant de CHF 18'000.- pour l'accompagnement RH cela semble faible pour un support à 600 employés. A cela la Municipalité répond que chaque service aura son responsable pour la formation et le support. Ce montant comprend l'établissement d'un mode d'emploi simplifié passage de 120 à 20 pages.

Certains utilisateurs n'ont pas Windows actuellement d'où la nécessité d'acheter des licences.

Conclusions :

Le remplacement du système de contrôle des temps est une nécessité et permettra une meilleure gestion du personnel et une application identique et équitable des conditions de travail et une libération de temps au profit de tâches à plus haute valeur ajoutée.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 144/2019 concernant « Gestion des temps de travail, demande d'un crédit d'investissement de CHF 211'800.- »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 211'800.- TTC pour mettre en place le nouveau logiciel de gestion des temps de travail ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 . *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans ;
3. de prendre acte que le budget du Service informatique et population, compte N° 190.3157.00 . *Entretien matériel et logiciel informatique*, sera augmenté de CHF 9'300.- dès 2020, afin d'assurer la maintenance du nouveau logiciel.

La Commission :

Mesdames

Jacqueline Naepflin Karlen, Charlotte Fossati

Messieurs,

Laurent Miéville, Maurice Frei, Ione Ramel, Philippe-Jean Perret, Pierre-Alain Couvreu, Excusé, Jacques Hanhart Président et rapporteur.